

Pour recevoir gratuitement tous les mois la lettre de la Direction générale des entreprises :

www.industrie.gouv.fr/abonnementlettredege

DOSSIER : « FRANCE INVESTISSEMENT, PREMIER BILAN »

Par Jérôme Gallot, président de CDC Entreprises. Voir p. 2 et 3.

EN BREF

Reach : moins de 100 jours avant la fin du pré-enregistrement

Avis aux entreprises concernées ! Les derniers chiffres fournis par l'Agence européenne des produits chimiques (AEPIC) sur le nombre d'entreprises ayant effectué des pré-enregistrements en application du règlement Reach, montrent un retard pour les entreprises françaises, avec 9% du nombre total d'entreprises ayant déjà pré-enregistré (734 entreprises au 8 septembre), alors que les entreprises allemandes sont à plus de 20% et celles du Royaume-Uni à plus de 15%.

Tous les fabricants et importateurs publics ou privés de substances à plus d'une tonne par an, doivent pré-enregistrer avant le 1^{er} décembre 2008 pour pouvoir bénéficier d'un étalement du calendrier d'enregistrement (étape plus lourde et plus technique).

Au 1^{er} décembre 2008, toutes les substances non pré-enregistrées devront être soit retirées du marché, soit enregistrées immédiatement en fournissant l'ensemble des informations requises. Le pré-enregistrement est simple et gratuit. Il suffit de déposer sur le site internet de l'AEPIC : www.echa.europa.eu des informations simples comme l'identité légale, la substance à pré-enregistrer, le délai envisagé pour son enregistrement et la fourchette de quantité annuelle produite ou importée.

Suite au pré-enregistrement, le déclarant sera membre d'un forum d'échange d'informations sur les substances, dans le but – grâce au partage de données - de faciliter la constitution des dossiers d'enregistrement et de limiter les coûts.

L'application de Reach va permettre de recueillir un grand nombre d'information sur 30 000 substances chimiques et de mieux connaître les risques liés à leur utilisation, et donc à terme, de mettre en place une véritable gestion responsable de ces substances.

Informations sur le règlement européen reach :

➤ www.reach-info.fr

Délais de paiement : 60 jours (ou 45 jours fin de mois)

Parmi les dispositions adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, le plafonnement des délais de paiement est sans doute l'une des mesures d'application la plus générale, puisqu'elle concerne toutes les entreprises relevant du Code de commerce. À compter du 1^{er} janvier prochain en effet, le droit commun commercial imposera aux entreprises un paiement au plus tard de 45 jours fin de mois ou 60 jours à partir de la date d'émission de la facture. La loi prévoit la possibilité de déroger temporairement à la règle pour les secteurs qui auraient des difficultés à s'y adapter rapidement en raison de l'importance du crédit interentreprises pratiqué. Dans cette hypothèse, un accord collectif conclu avant le 1^{er} mars 2009 est nécessaire et devra être validé par décret, après avis de l'Autorité de la concurrence. Les secteurs qui le souhaitent peuvent aussi négocier des accords de filière instituant des délais plus brefs, accords eux-mêmes susceptibles d'extension par décret.

➤ www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl0842.asp

➤ www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/documentation/fiches_pratiques/fiches/delais_paiement.htm

➤ yves.magne@finances.gouv.fr

Appel à propositions Eurogia +

Le cluster Eurogia+ (initiative Eurêka), dédié aux «Low Carbon Energy Technologies», vient de lancer un appel à propositions. La date de remise des pré-projets est fixée le 27 octobre, pour une remise des projets définitifs le 9 janvier 2009.

Afin d'explicitier le contenu de cet appel à propositions, les modalités de participation et les possibilités de partenariat, une demi-journée d'information est organisée le 7 octobre 2008 après-midi, dans les locaux d'Oseo-Eurêka à Maisons-Alfort. (Val-de-Marne). Informations :

➤ www.eurogia.com/content/publicationlist.asp?level0=2009&level1=2021

inscriptions : ➤ patrick.schouller@finances.gouv.fr

suite page 2 >

Près d'1 Md€

C'est le montant investi dans le capital des PME grâce à la nouvelle mesure fiscale d'exonération de l'ISF (Christine Lagarde, 25 juillet 2008)

www.pollutec.com

Le site du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement pour l'industrie, qui se tiendra à Lyon Eurexpo du 2 au 5 décembre prochain.

LE DOSSIER

France Investissement, premier bilan



Par Jérôme Gallot, président de CDC Entreprises

La vocation de France Investissement est de soutenir le développement des PME françaises les plus prometteuses. Un an et demi après sa création, ce dispositif public fondé sur un partenariat public/privé original a dépassé ses objectifs initiaux et affiche de nouvelles ambitions.

Pour aider les PME françaises à se développer, l'État a créé par décret le 15 décembre 2006 un nouveau dispositif : France Investissement. Sa mission : renforcer le financement des entreprises à fort potentiel de croissance par une augmentation de leurs fonds propres. France Investissement institue, à cet effet, un partenariat public/privé innovant : ses moyens d'action sont apportés à la fois par la Caisse des Dépôts et par des levées de fonds privés. L'enjeu est de mettre en place un important effet de levier entre ces deux types de financements. Piloté par un Conseil d'Orientation Stratégique placé sous l'autorité du Premier Ministre et associant professionnels du public et du privé, le dispositif est géré par les équipes de CDC Entreprises. France Investissement n'investit jamais plus

de 15 M€ par entreprise et sa participation reste toujours minoritaire. Il propose deux grands types de financement : des financements en fonds propres (sous forme de prise de capital en substitution aux premiers investisseurs ou bien d'augmentation de capital) et des financements en quasi-fonds propres, sous forme d'obligations. Si les entreprises financées comptent en général moins de 250 salariés, leur valeur s'échelonne entre quelques millions à plusieurs dizaines de millions d'euros. Toutes ont cependant un point commun : elles sont particulièrement innovantes et peuvent espérer un fort et rapide développement. France Investissement leur apporte une aide à l'amorçage, élargit leurs capacités d'action, facilite leur ouverture aux nouvelles technologies et aux marchés internationaux, les encourage à déployer les meilleures pratiques (gouvernance, transparence, intérêt des salariés...) et prépare leur introduction en bourse. Un dispositif qui les aide à grandir mieux et plus vite, contribuant ainsi à faire émerger les champions de l'économie de demain.

817 M€ engagés en 2007

Les résultats obtenus à l'issue de ses treize premiers mois d'existence mettent en lumière la forte mobilisation de la Caisse des Dépôts - pivot du dispositif - et de ses cinq partenaires institutionnels privés initiaux : AGF Private Equity, le Groupe Caisse d'Épargne, Finama Private Equity, Natixis Private Equity et SGAM Alternative Investments (groupe Société Générale). De fait, les engagements ont été largement supérieurs à l'objectif fixé au départ de 500 M€ par an pendant six ans. Ainsi, entre décembre 2006 et décembre 2007, 817

M€ ont été engagés, dont 537 M€ ont abondé 44 fonds de capital investissement. Grâce à l'effet de levier public/privé (un euro public est susceptible d'engendrer un investissement de cinq à sept euros privés), le volume total des disponibilités prêt à être investi a atteint environ 3 Md€, qui ont bénéficié à 102 entreprises. Ce dynamisme s'est poursuivi en 2008 : à la fin du premier trimestre, 175 M€ avaient déjà été engagés par la Caisse des Dépôts, sur un objectif annuel de 380 M€. La mécanique est désormais enclenchée. Dans les prochaines années, elle devrait permettre de réunir entre 2,5 et 3,6 Md€ de fonds pour soutenir plus de 800 entreprises. Parallèlement, France Investissement souhaite intensifier son action autour de grandes priorités. Il s'agira notamment, en liaison avec le ministère chargé de l'Industrie, de tisser des liens forts entre fonds d'investissement, pôles de compétitivité et organismes de recherche afin d'améliorer le financement des entreprises technologiques. Le dispositif compte également favoriser les financements de proximité, en mettant l'accent à la fois sur la création de fonds de *business angels* et sur le renforcement des fonds régionaux, partenaires financiers essentiels pour les petites entreprises. Il souhaite également organiser un *reporting* précis de la part des sociétés d'investissement financées. Enfin, il est prêt à accueillir de nouveaux partenaires institutionnels privés français et étrangers. A cet égard, 2008 s'annonce fructueuse, puisque les groupes Axa et Barclays s'apprentent à le rejoindre.

Pour tout contact :

- www.france-investissement.fr
- www.cdcentreprises.fr
- www.capital-poles.com

Lexique

Capital Investissement

Prise de participation en capital dans des entreprises généralement non cotées. Soutien fondamental de l'entreprise non cotée tout au long de son existence, il en finance le démarrage (Capital Risque), le développement (Capital Développement), la transmission ou l'acquisition (LBO/Capital Retournement).

Capital Développement

Investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres, en général minoritaire, destiné à financer le développement d'une entreprise avec un objectif de création de valeur et de liquidité à moyen terme, ou le rachat de positions d'actionnaires. L'entreprise partenaire est une société établie sur ses marchés, profitable et présentant des perspectives de croissance importantes. Cette opération vise à accompagner le dirigeant dans sa stratégie de développement.

Capital Retournement

Financement en fonds propres d'entreprises ayant eu des difficultés et pour lesquelles des mesures permettant le retour aux bénéfices sont identifiées et mise en œuvre.

Capital Risque

Investissement réalisé par des investisseurs en capital en fonds propres ou quasi fonds propres dans des entreprises jeunes ou en création, présentant un fort contenu technologique.

LBO (Leverage Buy Out)

Acquisition d'une entreprise par des investisseurs en capital, associés aux dirigeants de l'entreprise achetée, dans le cadre d'un montage financier comportant une proportion plus ou moins importante d'emprunts et dont le remboursement est prévu par un prélèvement sur les dividendes futurs.

EN BREF

Colloque européen sur la normalisation et les PME

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la DGE organise, en partenariat avec la Commission européenne, le colloque « Normalisation et PME : un défi européen à relever ; quelles clés pour réussir ? », le 21 octobre prochain, au ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Cet événement vise à inciter les PME à participer aux travaux sur la normalisation, élément souvent clef pour leur développement. Il comprendra des témoignages d'entrepri-

ses et permettra de recueillir le point de vue d'organismes de normalisation, de consommateurs, d'administrations et d'organismes professionnels.

- <https://participants.ue2008.fr>
- arnaud.lafont@finances.gouv.fr

2^e symposium international Bioproduction

À l'occasion de son 10^e anniversaire, le Genopole, la cité du gène et des biotechnologies, organise le 6 octobre à Evry, un symposium consacré à la bioproduction intitulé

[suite page 3 >](#)

L'INTERVIEW

« Présenter un projet d'entreprise bien ficelé »



Michel Meyer, président du directoire de Kewego, co-fondateur de l'entreprise

Créée en 2003, Kewego qui regroupe des professionnels de l'audiovisuel, des experts de l'affichage numérique et des pionniers de l'Internet, a fait appel à France Investissement pour se développer à l'international.

Quelle est l'activité de votre entreprise ?

Kewego est spécialisé dans la communication audiovisuelle. Nous aidons en effet les médias et les entreprises à diffuser des vidéos soit sur internet, soit dans leurs locaux ou leurs points de vente, à travers de réseaux d'écrans. Ils peuvent ainsi s'adresser à leurs prospects, leurs employés ou leurs clients. Nous avons comme clients des entreprises telles que M6, France Télévision, Le Figaro, L'Équipe, Le Nouvel observateur, Airbus, Axa ou encore Snecma et nous devrions réaliser un chiffre d'affaires de 7 M€ en 2008, contre 4 M€ en 2007. L'entreprise a été créée en 2003 et compte désormais une soixantaine de salariés à Paris, Grenoble, mais aussi dans nos filiales en Espagne, Allemagne et Grande-Bretagne.

Comment avez-vous eu recours à France Investissement ?

Nous avons besoin de financements pour développer et renforcer notre gamme de produits et nous développer à l'international afin d'envisager d'atteindre la rentabilité en 2009. Nous avons donc construit un *business plan* présentant nos ambitions et nos objectifs avant de rencontrer un certain nombre d'acteurs du capital risque. Nous avons été en contact avec CDC Entreprises. Le courant est bien passé. De plus, nous avons déjà un investisseur de référence, Banexi Ventures Partners, que CDC Entreprises connaît bien. Finalement, le fonds de co-investissement direct de CDC Entreprises et Banexi Ventures Partners ont décidé de procéder à un co-investissement pour un montant total de 5 M€.

Quels conseils donneriez-vous à des PME en quête de financements ?

Je pense que le premier travail est de bien clarifier son projet d'entreprise. En même temps, le fait de rencontrer des investisseurs va permettre de peaufiner ce projet car ils ont souvent de bonnes questions. Je crois aussi qu'il faut avoir des réalisations à montrer, des clients en portefeuille. Globalement, la proposition doit être bien calibrée en termes de montant et d'emploi des fonds afin que tout le monde puisse se projeter dans une aventure commune. Ensuite, il faut procéder de manière relativement systématique, contacter les investisseurs les uns après les autres et essayer de les rencontrer. J'ajouterais qu'il est important de bien cibler les fonds à contacter. Si l'on est une *start-up*, rien ne sert de s'adresser à des fonds de LBO, de retournement ou de capital développement.

« Productivité et excellence opérationnelle en Bioproduction ». Ce symposium s'articulera autour de quatre thèmes : les moyens d'actions possibles favorisant l'augmentation des rendements de la production biologique ; les nouvelles approches technologiques ; l'évolution de la réglementation et, enfin, les biotechnologies blanches (appliquées à l'industrie) et vertes (appliquées à l'agro-alimentaire). Il rassemblera des spécialistes français et internationaux de ces questions. Un nouveau centre de bioproduction de lots cliniques de protéines recombinantes et d'anticorps monoclonaux sera également inauguré sur le campus d'Evry (Essonne) à cette occasion.

► www.genopole.org/bioproduction08/index.htm
 ► david.senet@finances.gouv.fr

Pôles de compétitivité : résultats du sixième appel à projets de R&D

Le Gouvernement a annoncé, le 21 juillet dernier, le financement de 99 projets de R&D émanant de 59 pôles de compétitivité, pour un financement par l'État de 109 M€. Ces projets ont été retenus parmi les 193 dossiers présentés au sixième appel à projets et sélectionnés pour leur caractère innovant et pour l'activité économique qu'ils vont générer. Les collectivités territoriales ont indiqué leur inten-

tion de financer la plupart de ces projets, aux côtés de l'État, à hauteur d'environ 75 M€.

Les PME impliquées dans ces projets devraient bénéficier directement de près de 30 M€. En cumulé, l'ensemble des appels à projets des pôles a permis de soutenir 554 projets des pôles depuis 2005. Ces projets représentent un montant d'investissement de R&D de près de 3,6 Md€, impliquent 12 000 chercheurs et mobilisent un financement public de plus de 1,1 Md€ dont plus de 729 M€ par l'État. Un septième appel à projets sera prochainement lancé.

► www.competitivite.gouv.fr/spip.php?article442

EuroBio 2008 à Paris

La 12^e édition du salon EuroBio se tiendra à Paris, du 7 au 9 octobre prochain. L'événement fournira une « boîte à outils » aux industriels, et notamment aux PME souhaitant nouer des partenariats de recherche collaboratifs avec d'autres entreprises ou des laboratoires académiques.

La manifestation s'organise autour de quatre événements en parallèle : un salon d'exposition (EuroBio Exhibition) ; une convention de recrutement visant à mettre en relation entreprises, universités et demandeurs d'emploi hautement qualifiés (EuroBio Career Fair) ; des rendez-vous d'affaires (EuroBio Partne-

ring) et des conférences.

Les pôles de compétitivité, et tout particulièrement le pôle mondial *Medicen*, seront au cœur de l'événement.

► www.eurobio2008.com
 ► david.senet@finances.gouv.fr

Création d'un fonds d'investissement pour la filière aéronautique

Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, porte-parole du Gouvernement, et Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des Transports, ont annoncé la mise en place d'Aerofund II, un fonds d'investissement dédié aux PME du secteur aéronautique civil.

S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du plan de soutien à la filière aéronautique, ce fonds permettra de donner aux PME et aux entreprises intermédiaires françaises les moyens de croître et de participer à la consolidation du secteur. Doté de 75 M€, abondé par la Caisse des dépôts et consignations (30 M€), Airbus (30 M€) et Safran (15 M€), il sera prochainement complété par une seconde levée de fonds pour dépasser les 100 M€.

► michel.ferrandery@finances.gouv.fr

EN BREF

Le Forum des services mobiles sans contact

Luc Chatel a confié à Jean-Yves Granger, du groupe LaSer (leader européen des services d'intermédiation et de la relation clients), la mission de coordonner le Forum des services mobiles sans contact. L'objectif du Forum est de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour lever les freins au développement de la technologie NFC (Near Field Communication) permettant ainsi le déploiement rapide de services commerciaux sur téléphone mobile. Le ministre souhaite que les acteurs souscrivent à des engagements sur l'interopérabilité, la résolution des difficultés techniques, la protection des données personnelles et sur les grands principes du modèle économique. Le Forum doit présenter très rapidement une évaluation des coûts d'investissements et des retombées économiques des services mobiles sans contact, ainsi que des propositions pour accélérer le déploiement de cette technologie en France.

➤ www.telecom.gouv.fr

➤ sylvain.leroy@finances.gouv.fr

Le très haut débit (THD) accessible à tous les foyers

Pour le raccordement des logements au très haut débit, la loi de modernisation de l'économie généralise le précâblage en fibre optique des immeubles neufs et facilite le raccordement des immeubles existants en incitant les opérateurs à prendre à leurs frais le coût du câblage. Pour le raccordement des immeubles neufs, le précâblage en fibre optique sera obligatoire au même titre que le téléphone, l'eau et l'électricité, et ce, à partir de 2010 pour les immeubles de plus de 25 logements et en 2011 pour les autres. Pour les immeubles existants, l'installation de la fibre optique par les opérateurs est facilitée grâce à plusieurs mesures dont la création d'un réseau unique de fibre optique ouvert à tous les opérateurs et fournisseurs d'accès Internet.

➤ www.modernisation-economie.minefe.gouv.fr/mesures/lme_ex09.html

➤ jean-marc.dessapt@finances.gouv.fr

➤ isabelle.roussel@finances.gouv.fr

La valorisation des marques en Rhône-Alpes

Le pôle de compétitivité *Techtera*, spécialisé dans les textiles techniques, organise les 18 et 19 novembre prochains, une session de formation sur la création, le développement et la valorisation des marques, à Ecully, dans le Rhône. Organisé avec le soutien de la Drire Rhône-Alpes, cet atelier, ouvert aux entreprises de tous secteurs, s'intègre dans un programme d'accompagnement individualisé ayant

pour objectif d'établir un diagnostic, mettre en place une stratégie de développement, définir un plan d'actions et préparer la mise en place de nouvelles marques.

Inscriptions :

➤ contact@techtera.org

➤ annie.calisti@finances.gouv.fr

10^e Observateur du design à La Cité des sciences

L'Observateur du design remettra ses prix les « Etoiles du design » qui récompensent à la fois des designers et des entreprises pour la qualité de leur démarche d'innovation et de différenciation d'un produit, le 23 octobre à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. Près de 200 objets ou produits figurent au catalogue de la sélection de l'Observateur 2009. Ce concours est complété par une exposition ouverte au grand public à la Cité des sciences et de l'industrie du 23 octobre 2008 au 9 mars 2009.

➤ www.apci.asso.fr/

➤ www.industrie.gouv.fr/liste_index/creation_som.html

➤ jean-francois.serre@finances.gouv.fr

Action collective pour l'accréditation NADCAP en Aquitaine

La Drire et le Conseil régional d'Aquitaine soutiennent des entreprises aéronautiques pour l'obtention de leur accréditation NADCAP (*National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program*). L'action collective, portée par l'UIMM, devrait permettre à ces entreprises de répondre aux exigences de donneurs d'ordre tels que Airbus et Boeing. L'accréditation NADCAP s'inscrit dans le prolongement de la certification EN 9100 et devient un critère de sélection incontournable pour l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants qui veulent être retenus sur les nouveaux programmes, y compris ceux en cours tels que l'A350.

Cette action a pour objectif de permettre aux entreprises d'acquérir les connaissances de base sur les exigences requises pour le renseignement des documents, les modalités de passage de l'audit et la gestion des informations, d'apporter un soutien à la rédaction des procédures, d'entraîner les entreprises en organisant un audit à blanc pour chacune d'entre elles et de soutenir financièrement les dépenses supplémentaires induites par la préparation et le passage de l'accréditation. Une première estimation évalue de 30 à 40, le nombre d'entreprises qui devraient obtenir les accréditations NADCAP en Aquitaine au plus tard en 2009.

➤ www.aquitaine.drire.gouv.fr/di/actions_collectives/ac-NADCAP_2008.htm

➤ pierre-michel.garderes@industrie.gouv.fr

Du nouveau sur www.industrie.gouv.fr

La plaisance française. En collaboration avec UbiFrance, l'Agence Française des Investissements Internationaux (AFII) et la Fédération des Industries Nautiques (FIN), la DGE a publié une brochure présentant l'industrie nautique en France. Les chantiers français ont un savoir faire et une maîtrise des technologies reconstruites. Porté par une avance exceptionnelle en matière de conception et de construction de prototypes océaniques et d'engins de vitesse, ce secteur donne une image de dynamisme, de performance, d'innovation et de qualité.

www.industrie.gouv.fr/portail/chiffres/index_etudes.html

marie-claude.simoni@finances.gouv.fr

Technologies-clés : identification des centres de recherche à fort potentiel.

Après publication de l'étude Technologies-clés 2010, identifiant les 83 technologies les plus prometteuses pour l'industrie française à un horizon de cinq à dix ans, la DGE a fait réaliser une base de données : « Technologies-clés : identification des centres de recherche à fort potentiel ». Cet outil recense plus d'un millier de laboratoires et d'établissements français possédant une expertise avérée dans les différents domaines scientifiques et technologiques en lien avec les 83 technologies-clés. Elle permet d'effectuer des requêtes par domaine technologique ou par région tout notamment pour trouver un appui technologique aux besoins d'une PME.

www.industrie.gouv.fr/techno_cles_2010

martine.maillard@finances.gouv.fr

Un document d'orientation sur les services à la personne.

Un document d'orientation sur « les services à la personne : bilan et perspectives » réalisé par Michèle Debonneuil, à la demande du ministre Christine Lagarde, est en ligne. Il présente un bilan physique et financier du développement des services à la personne en France et propose des dispositifs susceptibles de compléter et d'accélérer les mutations en cours dans ce secteur fortement créateur d'emplois.

www.industrie.gouv.fr

www.minefe.gouv.fr/directions_services/sircom/emploi/0809rapport_services_personne.pdf

Centres techniques industriels (CTI). Une nouvelle rubrique présente les Centres techniques industriels, leur missions et leur actualité.

www.industrie.gouv.fr/liste_index/ctisommaire.html

Recueil des attentes et des besoins de l'acheteur d'imprimés.

Le recueil des attentes et des besoins de l'acheteur d'imprimés résultant des débats du colloque « L'imprimé : un média du futur » est paru.

www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/recueildefinitif.pdf

francois.parcy@finances.gouv.fr